

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 04.12.2025

ACADEMIE DE TOULOUSE

ETABLISSEMENT : 0650001y

Lycée R Billères - Argelès-Gazost

Année scolaire : 2025/2026

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 21/11/2025

Présidence de : Arnaud MOUCAUD

Quorum : 15

Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés : 7

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Vote du P.V du dernier Conseil d'Administration du 13/11/2025

Vote des conventions :

- 3) Conventions de partenariat
- 4) Conventions tripartites d'occupation de locaux

Modifications du Règlement Intérieur

Pédagogie :

- 5) Point CESCE
- 6) Point COPIL Patrimoine
- 7) Point mobilités Erasmus+

Vie financière et matérielle de l'établissement

- 8) Tarifs régionaux 2025
- 9) Clé de répartition SRH/ALO (dont clés viabilisation notifiées par la Région)
- 10) Clé de répartition cité scolaire (lycée/collège)
- 11) Liste des contrats et conventions à incidence
- 12) Autorisation de délégation préalable de dépenses au CE pour passation des marchés et commandes ayant une incidence annuelle
- 13) Projet de budget 2026
- 14) Information sur le futur règlement régional des SRH

Questions diverses

Le Président



MOUCAUD Arnaud

Le Secrétaire



MONTAGNEZ Christine

04.12.2025 PRESENCE CA

Fonction	Nom et Prénom	Présent	Absent	Excusé	Suppléant	Présent
CHEF ETABLISSEMENT	MOUCAUD Arnaud	x				
PRINCIPAL ADJOINT	LECLERCQ Sébastien			x		
GESTIONNAIRE	MONTAGNEZ Christine	x				
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LEGAC Véronique	x				
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	CAZAUBON Jean-Louis			x		
	PERALDI Pascale			x		
REPRESENTANT COMMUNE	CAUSSIDERY Marie-Pierre	x				
REPRESENTANT COMMUNAUTE DES COMMUNES						
PERSONNALITE QUALIFIEE	BEN Francis	x				
	TARRIEU Marie-Lise	x				
REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	DUTEIL Laurent	x				
	DUPRAT Alexandre	x				
	PELUHET Nicolas	x				
	SAMBLAT Fabien	x				
	CRAMPES Anne	x				
	BAUDIER Jean-Marc	x				
	BAUDIN Emmanuel	x				
REPRESENTANT ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS SOCIAUX ET DE SANTE TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	CAZABAT Didier			x	HANCQUART Hélène	x
	GUEMEACHE Nadia	x			MALLET Clara	x
	SUCRA Margaux	x				
REPRESENTANT ELUS DES PARENTS D'ELEVES	CAROD Jean-François			x		
	TOURREIL Marie	x				
	JIMENEZ Stéphane	x				
	LARROUTURE Eric			x		
	VINCENT Gwendolyn			x		
REPRESENTANT ELUS DES ELEVES	GADRAT Circé	x			LECLERCQ Lubin	x
	HIRAUX Laetitia	x				
	JIMENEZ Alicia	x				
	PLUYAUD Armanie	x				
	VISSIAN Romane	x				
TOTAL DES MEMBRES DU C.A.	29					
QUORUM	15					
TOTAL DES MEMBRES DE LA SEANCE	25					

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur préside ce conseil d'administration. Est désignée secrétaire de séance, Christine MONTAGNEZ, Secrétaire Générale.

2. Vote du P.V du dernier Conseil d'Administration du 13/11/2025

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

Vote des conventions :

Monsieur le Proviseur fait lecture d'une déclaration concernant l'AGB.

Monsieur le Proviseur présente les partenariats renforcés avec l'AGB et le VTT qui n'étaient pas encadrés par une convention. Ces nouvelles conventions insistent sur le fonctionnement matériel, la formation de l'encadrement et le suivi scolaire et psychologique des élèves. Il précise également que le dispositif sport étude a pris de l'ampleur avec 40 élèves de la 6^{ème} à la 1^{ère}. Il soumet au vote les conventions envoyées par mail aux membres du CA .

3. Conventions de partenariat

a) Convention AGB

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
23	0	1	0

b) Convention VTT

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

c) Convention sport étude

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

4. Conventions tripartites d'occupation de locaux

a) Convention occupation des locaux AGB (local matériel + salle debriefing + salle de musculation)

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

b) Convention occupation des locaux VTT (local matériel + salle de musculation)

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

c) Convention occupation des locaux Montagnards Argelésiens section ski nordique (salle de musculation)

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

d) Convention occupation des locaux Comité de ski alpin (salle de musculation)

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

Modifications du Règlement Intérieur :

Le règlement intérieur du lycée a fait l'objet d'échanges et de discussions.

Madame Legac, CPE du lycée, présente succinctement les modifications proposées au règlement intérieur (modifications figurant en rouge dans le document transmis en amont). Elle souligne notamment l'ajout de la Maison des Lycéens (MDL) à l'article 7.

La discussion se concentre ensuite sur l'article 8 relatif au contrôle des absences et des retards.

Monsieur Baudier, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, indique que les retards sont très nombreux et demande des éclaircissements sur les modifications proposées. Il regrette que la règle précédemment en vigueur — deux heures de retenue systématiques au bout de trois retards — n'apparaisse plus dans la nouvelle rédaction. Il sollicite donc des précisions sur les punitions désormais prévues en cas de retards répétés. Il exprime également son désaccord avec le fait que la décision d'accepter ou non un élève en retard en cours relève désormais exclusivement d'un CPE ou d'un AED, estimant que l'enseignant doit rester maître de l'entrée ou non de l'élève dans sa classe. Il demande que le terme « punition » soit explicitement précisé pour que les enseignants sachent à quoi s'exposent les élèves en cas de retards multiples (exclusion ponctuelle, travail supplémentaire, entretien avec la CPE, etc.).

Madame la CPE rappelle que, comme pour toute punition ou sanction, les situations sont examinées au cas par cas, certains retards pouvant être justifiés. Elle insiste sur la nécessité d'individualiser l'analyse en fonction des informations dont dispose la vie scolaire. Monsieur Jimenez, représentant des parents d'élèves (FCPE), soutient cette position en rappelant que la vie scolaire possède une vision globale des situations, là où l'enseignant ne dispose que d'une perception partielle et immédiate.

Le proviseur rappelle que la liste des punitions se trouve dans le règlement intérieur d'une part, que l'application des punitions doit être individualisée et adaptée au regard de chaque situation, et non systématiques, comme le demande M. Baudier.

Monsieur Baudier réitère néanmoins sa demande d'obtenir une liste des punitions possibles en cas de retards successifs. Il exprime également le souhait que tout élève en retard, même d'une minute, passe par la vie scolaire, et qu'au-delà de cinq minutes l'élève ne puisse plus se rendre en cours et se présente directement à la vie scolaire.

Madame Tarrieu, personnalité qualifiée, rappelle que la place d'un élève est avant tout en cours et qu'il convient de privilégier les mesures permettant de limiter les retards plutôt que de multiplier les exclusions de la classe.

Monsieur Baudier ajoute qu'à trois reprises, lorsqu'il a envoyé des élèves en retard à la vie scolaire, celle-ci était fermée. Monsieur Peluhet, AED et représentant élu, intervient alors pour souligner d'une part l'hétérogénéité des pratiques entre enseignants : il indique que certains acceptent les élèves en retard sans en informer la vie scolaire, ce qui peut générer des signalements d'absence erronés aux familles, la modification de l'appel n'étant pas toujours possible depuis la salle de classe. Il rappelle que le passage par la vie scolaire permet d'assurer une meilleure fiabilité et fluidité des communications entre l'établissement et les familles. D'autre part, concernant les fermetures ponctuelles de la vie scolaire, il précise qu'elles résultent parfois de contraintes ponctuelles (absences de personnels, obligations de surveillance dans la cour, etc.).

Afin de répondre aux préoccupations exprimées quant au rôle de l'enseignant dans l'acceptation d'un élève en retard, Monsieur Duprat, représentant des personnels enseignants et d'éducation, propose une reformulation de l'article 8 attribuant explicitement cette légitimité à l'enseignant. Le proviseur demande donc que la formulation proposée indique que le CPE ou l'AED apprécie la légitimité du retard et décide d'envoyer ou non l'élève en cours, mais que l'enseignant conserve néanmoins la possibilité de refuser un élève envoyé en retard par la vie scolaire.

Monsieur le Proviseur soumet au vote le règlement intérieur amendé de cette reformulation. Le texte est adopté par 21 voix pour et 3 contre.

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
21	3	0	0

Pédagogie :

5. Point CESCE

En l'absence de Monsieur Leclercq, Monsieur le Proviseur donne la parole à Madame Montagnez qui fait un rapide point sur le comité de pilotage du CESCE qui s'est tenu le 18 novembre dernier. Elle reprend les éléments donnés par Monsieur Leclercq lors du CA du collège dans lequel il a exprimé sa grande satisfaction au regard du nombre de personnes présentes et des échanges riches et constructifs qui ont pu avoir lieu. Quatre thématiques ont plus particulièrement été abordées : la pause numérique, le programme EVARS, la santé mentale et l'égalité fille/garçon). Il invite les membres du CA à consulter le compte-rendu de la réunion.

Monsieur le Proviseur rajoute quelques précisions sur le programme PHARE et sur le programme Evars qui est suivi par Madame Khabiri, infirmière scolaire et qui prévoit des actions à l'attention des élèves et des parents. Le dossier sur la pause numérique est déjà bien avancé et sera partie intégrante du futur projet

d'établissement. Le dossier sur la santé mentale est le moins avancé en raison des retards dans la formation des collègues qui souhaitent s'investir sur cette thématique.

6. Point COPIL Patrimoine

Monsieur Nicolas Peluhet présente le nouveau comité de pilotage créé au sein de l'établissement. Ce **COPIL Patrimoine** a pour mission de valoriser l'ensemble du patrimoine de la cité scolaire, qu'il s'agisse des bâtiments ou des nombreuses œuvres d'art présentes sur le campus. Parmi les projets envisagés, on peut citer :

- le remplacement de l'œuvre disparue depuis plusieurs années au centre du bassin ;
- la restauration de la fresque de **Gustave Singier** située sous le préau ;
- la création d'un **fonds documentaire** interne, projet déjà largement amorcé par Messieurs Peluhet et Satgé en lien avec les archives départementales et nationales ;
- la réalisation et l'impression de **cartels** destinés à accompagner chacune des œuvres d'art.

Monsieur Peluhet rappelle que cette démarche n'a pas pour objectif de « muséifier » l'établissement, mais au contraire de l'inscrire pleinement dans son époque en s'appuyant sur la richesse architecturale et artistique qui fait son identité. Son histoire propre enrichit l'établissement qui doit continuer d'évoluer et de vivre dans le cadre de ses projets pédagogiques.

Suite à un signalement de la Mairie d'Argelès-Gazost, l'établissement a consulté l'Architecte des Bâtiments de France pour validation a posteriori du projet de fresque murale (mur latéral du préau). Une fin de non-recevoir a été opposée, assortie d'une mise en demeure de repeindre la surface en couleur béton dans les plus brefs délais. La seconde phase du projet, prévue avec une classe de 4^e, a donc été annulée et le mur sera remis en état dans les semaines à venir.

Au regard de cette situation et afin d'affirmer notre attachement au caractère artistique et historique de l'établissement que nous prenons totalement en compte dans nos projets, une invitation a été adressée à l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur d'Argelès-Gazost. Cela afin d'organiser une visite de l'établissement à son attention et de solliciter son accompagnement sur les projets du COPIL, notamment celui concernant la future œuvre du bassin.

Madame Tarrieu propose de se rapprocher d'anciens collègues (Monsieur Aubouin, Monsieur Gay...) pouvant, comme elle, partager les documents du cinquantenaire en leur possession afin de reconstituer le fonds patrimonial.

7. Point mobilités Erasmus+

Monsieur le Proviseur fait un point sur les dates des mobilités à venir qui impactent le lycée :

- Une mobilité à Chypre (Larnaca) s'est déroulée en novembre dernier. L'accueil des correspondants et d'un groupe d'élèves de Paphos se fera en mars 2026.
- Une mobilité en Italie (Bari) prévue en mars 2026 (l'accueil des élèves a eu lieu en septembre dernier)
- Trois mobilités individuelles en Autriche sont actuellement en cours (du 30/11 au 14/12/25) et deux mobilités en République Tchèque sont en voie d'organisation.
- Un expert invité arrivera la semaine prochaine (du 8 au 12 décembre) pour intervenir auprès des élèves de 1^{ère} et de T^o Bachibac. Monsieur Duteil fera de même en février prochain à Saragosse.
- Une mobilité de stage d'observation en Roumanie est également prévue pour le début d'année 2026.

Il évoque également le séjour pédagogique avec nuitées en Grèce (élèves latinistes de 2^{nde} à T^o) et le voyage en Aragon des 1^{ère} Bachibac, même s'ils n'entrent pas dans le cadre des mobilités Erasmus.

Vie financière et matérielle de l'établissement

8. Tarifs régionaux 2025

Madame Montagnez présente les tarifs 2026 qui doivent être votés par le Conseil d'Administration. Monsieur Duteil, représentant des personnels d'enseignement et de vie scolaire demande si le présent vote ne risque pas d'être remis en cause si la Région Occitanie décidait de reprendre la main sur ces tarifs-là. Madame Montagnez précise que pour l'heure et a priori a minima pour 2026, la Région ne fixera les tarifs que de la restauration et des hébergements, qui relèvent de sa compétence directe.

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

9. Clé de répartition SRH/ALO (dont clés viabilisation notifiées par la Région)

Madame Montagnez soumet ensuite la clé de répartition des charges communes entre le lycée et le collège, document qui avait été préalablement envoyé aux membres du CA.

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

10. Clé de répartition cité scolaire (lycée/collège)

Madame Montagnez soumet ensuite la clé de répartition des charges communes entre le service ALO et le SRH, document qui avait été préalablement envoyé aux membres du CA.

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

11. Liste des contrats et conventions à incidence

Madame Montagnez soumet au vote la liste des contrats 2026, document qui avait été préalablement envoyé aux membres du CA. Elle précise qu'un nouveau contrat de maintenance de 3 sorbonnes sur 5 dans les salles de sciences entrera en vigueur à compter de 2026 pour une mise en conformité avec les observations de l'audit réalisé en mai dernier par l'inspectrice santé et sécurité au travail du Rectorat.

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

Monsieur Baudin, professeur de sciences alerte le conseil d'administration sur les escaliers métalliques du bâtiment 19. Il a en effet remarqué qu'il manquait des boulons et que la structure bougeait. Madame Montagnez confirme qu'aucun contrôle n'est réalisé et qu'elle va prendre immédiatement l'attache de la collectivité afin de savoir s'il convient de faire procéder à des contrôles périodiques sur ce type de structure. Elle va demander au service maintenance d'aller vérifier l'état des boulons indiqués comme

manquants par Monsieur Baudin. Elle profite de de ce signalement pour rappeler qu'il existe des registres dans lesquels peuvent être consignées des alertes de sécurité par les usagers.

12. Autorisation de délégation préalable de dépenses au CE pour passation des marchés et commandes ayant une incidence annuelle

Monsieur le Proviseur fait lecture de la délégation du CA faite à l'ordonnateur pour la passation des marchés à incidence financière annuelle. Cette autorisation est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

13. Projet de budget 2026

Monsieur le Proviseur précise que les montants 2026 du Pass culture devraient être connus mi-décembre. Lorsqu'il présente les économies que devrait engendrer le nouveau contrat sur les photocopieurs, Madame Montagnez souligne le travail remarquable réalisé par Mathieu Omisos sur ce dossier (appel d'offre, organisation du dépouillement des propositions...). Le déploiement des nouvelles machines devrait avoir lieu entre janvier et février 2026.

Monsieur le Proviseur précise qu'un point plus précis sera fait sur l'utilisation des photocopies couleurs par certains pôles, le volume lui paraissant très important sur certaines machines.

Un point particulier est fait par Monsieur le Proviseur sur les tarifs fixés ou devant encore être votés par la Région Occitanie, collectivité compétente en matière de restauration et d'hébergement de la cité scolaire :

- Les tarifs DP lycéens ont bien été notifiés début novembre avec une augmentation prévue sur 2 ans afin d'atteindre la cible de la Région qui souhaite harmoniser l'ensemble des tarifs des lycées à 3,70 €/repas à l'échéance 2027.
- Les tarifs des forfaits internat ne seront votés que lors de la CP du 15/12/2025 et ne peuvent donc pas être communiqués à ce stade. Les collégiens internes seront concernés par la hausse prévue. Comme pour les tarifs de demi-pension, la hausse sera lissée sur deux ans pour atteindre le tarif uniformisé en 2027.
- Les tarifs des repas et des hébergements des commensaux et hôtes de passage seront également revalorisés lors de la CP du 15/12/2025. Cette hausse sera applicable dès le 01/01/2026.

Ces éléments laissent présager une forte diminution du crédit nourriture. L'intention n'est pas d'être alarmiste, mais de poser un constat réaliste.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation font lecture d'une motion qu'ils souhaitent déposer. Cette motion fait suite à l'augmentation des tarifs par la Région et du calendrier contraint décidé par la collectivité.

Les représentants des deux fédérations de parents d'élèves, la PEEP et la FCPE, déposent également une motion commune sur le même sujet.

Monsieur Jimenez, représentant des parents d'élèves demande à ce que l'établissement communique auprès de l'ensemble des familles avant les vacances de Noël sur les hausses des tarifs, même si les forfaits d'internat ne sont actuellement pas connus. Monsieur le Proviseur s'engage à communiquer dès la semaine prochaine.

Les votes sur le budget sont les suivants :

Pour	Contre	Abstention	Non exprimé
24	0	0	0

14. Information sur le futur règlement régional des SRH

Les informations ont été fournies lors du point 13.

Questions diverses

Monsieur le Proviseur donne une information non notée à l'ordre du jour initial. Il s'agit d'un projet porté par le Rectorat de Toulouse pour un échange d'un mois avec un établissement mexicain. Suite à sa venue dans l'établissement en mai dernier, Monsieur le Recteur a choisi notre lycée, ainsi qu'un autre lycée de Sainte-Affrique, pour participer à cet échange. Cette opportunité concernerait au total 7 élèves de 2nd issus des deux établissements désignés. L'accueil des élèves mexicains aurait lieu du 16 mai au 13 juin et le départ de nos élèves du 10 octobre au 7 novembre 2026 (soit au début de leur année de 1^{ère}). Le coût à la charge des familles serait le coût du voyage et d'une assurance, à savoir au maximum 1500 €. Un mail aux élèves de 2nde sera envoyé dès le vendredi 5 décembre pour un retour des candidatures au Rectorat avant les vacances de Noël.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.